



## Dans ce numéro :

TAS, cet inconnu	2
Une taxe de solidarité	2
Champion du monde de quoi ?	2
Paris, vers une révolution de l'organisation sportive	3
Des friches de Paris rendues au sport ?	3
Rugby : campagne pour la présidence	3
Le fitness, un marché concurrentiel	4
Rugby, un plaquage qui vire au drame	4
Candidature de Paris aux JO de 2024	5
Tennis	6
Le cyclisme, victime du dopage technologique	6
Vers la fin du certificat médical annuel ?	7
Rio 2016, les menaces	7
Echos 94	8

## La DDCS : Au service du mouvement sportif

Le mouvement sportif et l'Etat œuvrent pour développer la pratique sportive et contribuer à développer le lien social. C'est un partenariat sans cesse renouvelé pour promouvoir le sport et accompagner les associations sportives.

Depuis plusieurs années, les politiques prioritaires développées par l'Etat (ministère chargé des sports) via le centre national de développement du sport visent à corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont les plus éloignés (les femmes, les personnes en situation de handicap, les habitants des quartiers en difficulté), à développer les actions sportives comme facteur de santé et à accompagner la professionnalisation des associations à travers le soutien à l'emploi sportif.

A travers ces politiques, c'est la cohésion sociale que les clubs et les comités départementaux favorisent par la pratique sportive car le sport est aussi un formidable vecteur d'intégration de mieux vivre ensemble.

Avec le CDOS, la DDCS développe le dispositif "Tous en club" qui permet à 4000 jeunes en situation sociale difficile de bénéficier d'une aide financière pour adhérer à un club.

Pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap, la DDCS a accordé en 2015 près de 153 000 € aux associations.

288 000 € sont consacrés au développement de la pratique féminine dont le subventionnement de l'évènement « fête du sport les filles » dans le cadre des Jeux du Val de marne.

93 110 € ont permis de mettre en place des actions sportives pour promouvoir la santé au bénéfice de pratiquants ayant souffert de pathologie. Le CDOS du Val-de-Marne est à l'origine de la création d'un site internet, aujourd'hui régionalisé, qui permet de référencer les associations susceptibles d'accueillir ces pratiquants et constitue une plate-forme d'informations diverses sur le sport santé.

Au contraire d'un « saupoudrage » sans principe, ces montants clairement ciblés en soutien à des politiques prioritaires sont en constante progression depuis plusieurs années.

La professionnalisation des associations et le soutien à l'emploi sportif sont également une priorité à laquelle plus de 500 000 € ont été consacrés ayant permis de soutenir ou de créer près de 80 emplois en 2015.

Le service civique offrant aux jeunes l'opportunité d'accomplir une mission dans une association sportive sera le dispositif de développement à encourager le plus fortement dès 2016. Des synergies peuvent d'ailleurs être recherchées : favoriser la pratique sportive des femmes, des personnes en situation de handicap, accompagner les bénévoles, mettre en place des évènements sportifs sont des exemples de missions que peuvent conduire les services civiques.

L'ensemble de ces actions illustre notre volonté partagée avec le mouvement sportif de favoriser le sport pour tous et je vous remercie, responsables, professionnels et bénévoles sportifs d'y contribuer.

Bernard ZAHRA  
Directeur de la DDCS

## TAS, cet inconnu ...

Il s'agit du Tribunal Arbitral du Sport, dont on parle plus ou moins régulièrement. Il a un rôle assez confus auprès du public, et même dans les médias qui véhiculent l'appellation erronée de : *Tribunal administratif du sport*, ce qui n'est absolument pas le cas.

Créé en 1983 à l'initiative du CIO, il a les traits d'une « Cour suprême du Sport », il fonctionne en procédure d'appel d'une décision d'une fédération sportive internationale. Il n'a donc aucun lien organique et économique avec cette dernière.

re.

C'est donc une autorité juridictionnelle avec des juges qui sont des arbitres impartiaux et indépendants des parties, l'impartialité et l'indépendance du TAS ont été reconnues par le Tribunal fédéral Suisse (Haute juridiction Suisse). Il ne peut être saisi que si les textes de la fédération internationale qui demande son arbitrage, font référence à sa compétence.

De ce fait la sentence s'impose à toutes les parties.

A noter que le tribunal arbitral s'est progressivement détaché du CIO dès 1994 pour bien marquer son indépendance, même si on peut en douter, c'est le cas actuellement dans certaines procédures.

Par contre les juridictions des pays peuvent être saisies en matière financières, abus de biens sociaux, conflits d'intérêts... Il convient donc de ne pas confondre les procédures et les sentences qui seront prononcées.



## Une taxe de solidarité

C'est une idée lancée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour financer l'aide humanitaire par le biais d'une taxe prélevée sur les billets des matchs de football et autres rencontres sportives. De nombreux autres secteurs sont visés, les transports, les carburants bien entendu..., les spectacles vivants et les films...

Il est vrai que le cercle des do-

nateurs est restreint à cinq états qui fournissent les deux tiers de l'aide publique, en élargissant la base des contributeurs, on parviendrait à de très gros volumes.

L'éternel problème c'est que l'on ne sait qu'inventer des taxes sur les citoyens et pas sur les énormes profits des entreprises mondiales, tout particulièrement celles qui profitent le

plus des malheurs de toutes sortes qui s'abattent sur les plus démunis, états et populations.

On oublie trop facilement tous les donateurs aux associations caritatives dont l'élan de générosité ne se dément pas, avec ou sans incitation fiscale selon les pays.



## Champion du monde de quoi ?

De jeux vidéo qui est une activité en pleine ascension, appelée aussi « e-sport ». Cet engouement n'a pas échappé au Premier Ministre, Manuel Valls qui a confié une mission à deux parlementaires, afin de proposer un cadre législatif et réglementaire pour favoriser le développement des compétitions existantes, et celles qui vont se créer.

L'enjeu semble plus financier que sportif, car le sport électronique génère des revenus en nette progression, 194 millions de dollars en 2014, somme qui devrait atteindre les 465 millions en 2017.

L'Assemblée Nationale, dans le cadre de la loi pour une République Numérique, présentée par la Secrétaire d'Etat, Axelle Lemaire, devra trouver le cadre juridique à ce type de compétition, le texte prévoyant dans ce cas un agrément ministériel (sport)

D'ores et déjà un amendement a été déposé par le député, Luc Belot demandant aux organisateurs de s'engager à : « assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence des compétitions, - prévenir les activités frauduleuses ou criminelles - et prévenir les atteintes à la santé publique ».

Voici un vaste programme qu'on aura du mal à faire respecter, on nous propose du sport dans un fauteuil ! Il y a vraiment de quoi se demander si on ne rêve pas !!! Mais dans le même genre, Google nous propose des ascensions virtuelles, la dernière en date est celle du Mont Blanc... Après on s'étonnera des méfaits de la sédentarité, du surpoids, et de l'obésité... La promotion de la santé par le sport va devenir dérisoire et tous les efforts vains, pour celles et ceux qui pensent parvenir à ce concept qui réside dans l'effort, même modeste et qui contribue au bien être.



## Paris, vers une révolution de l'organisation sportive

Si ce n'est pas une révolution, c'est au moins une simplification de la relation avec les clubs qui entrera en vigueur pour le mois de septembre 2017.

Un des premiers buts est de donner une vision à plus long terme de l'utilisation des équipements sportifs au nombre de 400 dans la capitale, soit 1,5 millions d'heures d'ouverture par an actuellement, ce qui est considérable mais qui change d'année en année, d'où l'idée d'un planning pour deux années.

Autre orientation : la résidence d'un club par équipement : « Il

*faut que les parents arrêtent de courir aux quatre coins d'un arrondissement ou de Paris pour un entraînement. Cela permet aussi de responsabiliser les associations dans l'utilisation d'une salle ou d'un stade et de créer un lieu de vie. »*

Autre idée, l'ouverture des équipements jusqu'à minuit : « Nous avons fait le test et c'est un vrai succès auprès des actifs. »

Cette réforme fera l'objet de rencontres entre les Maires d'arrondissement et la direction de la Jeunesse et des Sports qui devront conduire à un document de synthèse qui

sera remis avant l'été 2016 aux acteurs concernés. On peut gager que les personnels des équipements sportifs auront leur mot à dire sur les horaires.

En outre le manque de certains équipements parisiens poussent des pratiquants à se diriger vers les banlieues et tout particulièrement la Seine Saint Denis, phénomène qui a toujours posé des problèmes et qui ne sera pas pour autant réglé, sauf bien entendu dans le cadre du Grand Paris.

Comme on en coutume de le dire, affaire à suivre....

**« Cette réforme fera l'objet de rencontres entre les Maires d'arrondissement et la direction de la Jeunesse et des Sports qui devront conduire à un document de synthèse qui sera remis avant l'été 2016 aux acteurs concernés. »**

## Des friches de Paris rendues au sport ?

La ville de Paris a lancé un appel à projets innovants pour restituer au sport, pour quelques années, des terrains ou emplacements momentanément inoccupés, ils sont au nombre de quatorze.

Ils seront attribués pour une durée maximum de 5 années, chaque bénéficiaire devra s'acquitter des avantages de l'utilisation gratuite du bien mis à disposition. Les aménagements qui seront faits seront la propriété de l'utilisateur qui

pourra donc les retirer à l'issue de la fin de la convention.

La ville de Paris pense que les fédérations ou grands clubs, pourraient être intéressés, leur mise pourraient se faire à perte, ceci selon le type d'infrastructure choisi dans le but de promouvoir gratuitement leur discipline.

Il s'agit donc d'une idée expérimentale et innovante pour la capitale qui manque de foncier pour des infrastructures spor-

tives. Les projets doivent être déposés par internet : [www.paris.fr/terraindejeux](http://www.paris.fr/terraindejeux).

Nous serions très curieux de connaître les fédérations et clubs, outre les équipementiers ou architectes qui répondront à cet appel, car investir actuellement à perte, nous paraît être une idée originale mais tout de même utopique, mais nous ne sommes pas des financiers pour porter un jugement péremptoire.

**« Il s'agit donc d'une idée expérimentale et innovante pour la capitale qui manque de foncier pour des infrastructures sportives. »**

## Rugby : campagne pour la présidence

Cette campagne est animée voire passionnée. Le président sortant Pierre CAMOU a l'intention de briguer un nouveau mandat (ce sera le troisième), Pierre SALVIAC bien connu pour ces commentaires à la télévision et pour une prise de position hostile à la professionnalisation et Bernard LAPORTE, entraîneur titré et ancien Secrétaire d'Etat aux Sports sont les trois candidats au-

jourd'hui déclarés à un an de l'échéance. La continuité, le retour aux sources et une évolution vers un rugby moderne, trois visions qui alimentent un débat par médias interposés, interventions fréquentes et véritable campagne pour Bernard LAPORTE.

Il est rare qu'une fédération nationale suscite un tel déploiement d'énergie pour l'élection de son président mais

de mauvais résultats de l'équipe nationale et une controverse récurrente sur la sélection des joueurs, la Coupe d'Europe, etc... vont contraindre une fédération à redéfinir son projet, quel que soit l'élu.

A noter que Bernard LAPORTE annonce clairement l'abandon du projet de Grand Stade, la discipline selon lui, n'en ayant ni les moyens ni le potentiel.



**Pierre CAMOU**

## Le fitness, un marché concurrentiel

Il est d'autant plus concurrentiel pour le mouvement sportif qu'il est en pleine croissance et permanente mutation car il s'inscrit dans un contexte d'un marché du bien être.



Les adeptes des salles sont des consommateurs qui ont la volonté de se maintenir en forme, de retarder le vieillissement et de conserver un aspect physique attrayant, tendance très marquée auprès d'un public féminin.

A l'inverse des adhérents des associations, les clients des salles « de remise en forme » n'hésitent pas à changer de lieu de pratique et d'activités pour trouver la salle qui offre de nouvelles prestations.

Le marché du fitness est aussi

confronté à une demande qui s'inscrit dans un contexte socio-économique nouveau qui conduit à une adaptation permanente des services en terme de coûts, la concurrence est rude.

Deux conceptions dès lors font jour :

- Une logique de baisse pour des publics à fidéliser ou à capter par une politique tarifaire adaptée à leurs moyens ;
- Un haut de gamme réservé à une clientèle qui compte s'offrir les meilleures prestations et profiter de nouvelles technologies.

Le mouvement sportif et tout particulièrement certaines fédérations dont le cœur de

métier est le bien-être et la santé, tel que l'EPGV qui compte 540.000 licenciés répartis dans 7.200 associations se maintient, mais doit faire face à cette concurrence du fitness...

C'est plus globalement un défi pour les associations qui doivent savoir innover tout en restant fidèle à une éthique indispensable en matière de santé. La concurrence s'appuie sur une communication agressive et un marketing de ce secteur privé qui sait mieux se positionner, et qui joue sur un phénomène de mode sans doute, tout autant aussi qu'à une évolution d'une société plus individualiste.

## Rugby, un plaquage qui vire au drame ...

L'affaire a été révélée par le site *Mediapart* : un joueur victime d'un placage dangereux, selon la justice, restera tétraplégique pour la vie.

Le coupable a écopé d'une amende de 1.500 euros avec sursis, il n'a pas fait appel.

Si la justice a sanctionné le colosse Fidjien de Vannes (140 kilos contre 70 à son adversaire), on peut être très surpris que la fédération de Rugby n'en n'ait pas fait de même, alors même que les experts arbitres avaient conclu à la faute.

Si aucune procédure disciplinaire n'a été engagée, on peut se demander les véritables raisons de cette attitude qui peuvent être de nature diverses, image, financières pour les assurances ???

La fédération a prétexté que l'arbitre du match n'avait pas signalé la faute pendant la ren-

contre, ni rédigé de rapports ; il n'y avait donc pas matière à saisir la commission de discipline...

Cette peu glorieuse affaire remonte au 10 octobre 2010, le montant des dommages et intérêts doit être fixé par le tribunal civil à la fin 2016, presque six années après l'accident. La victime qui passera le restant de sa vie en fauteuil roulant, s'est dit soulagée : *Cela prouve bien que ce n'est pas nous qui nous faisons des films et qu'il y avait bien eu faute* ».

Il a déjà été indemnisé à hauteur de 4,5 millions d'euros en tant que licencié de la FFR et ceci grâce à la justice pénale qui s'est substituée aux règles du sport.

C'est donc une affaire douloureuse et regrettable pour un sport qui a la réputation d'être assez exemplaire même s'il n'en est pas pour autant rude,

la fédération a eu tort de ne pas faire une enquête au simple fait qu'il y avait un accident très grave, et qu'il fallait en faire toute la lumière.

**« Cette peu glorieuse affaire remonte au 10 octobre 2010, le montant des dommages et intérêts doit être fixé par le tribunal civil à la fin 2016, presque six années après l'accident. »**



## Candidature de Paris aux JO de 2024

« Paris » en dévoilant patriotiquement, sur l'Arc de Triomphe, un logo sobre affirme une candidature sérieuse et réfléchie. Ce passage incontournable avec le dépôt au siège du CIO d'une partie du dossier de candidature a été complété par des annonces importantes et par une campagne de promotion.

Autour de Tony ESTANGUET, de Bernard LAPASSET, de Madame HIDALGO, du Président MASSIGLIA, les médias ont transmis un message clair et fort.

Nous retiendrons, en premier lieu l'aspect financier de la candidature et les difficultés à boucler le budget de cette étape. Il manquerait une centaine de millions d'Euros. Si de grandes entreprises nationales se sont engagées, certaines font toujours cruellement défaut... Bernard LAPASSET s'est voulu rassurant en annonçant « qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts pour financer l'opération », mais restons perplexes sur la motivation de l'affirmation de la part d'un éminent responsable qui ne sera aucunement décisionnaire. Denis MASSIGLIA s'est empressé de compléter, pour rassurer son auditoire, en citant un possible prélèvement sur les licences sportives... ce qu'apprécieront les fédérations à une période où les financements associatifs fondent comme neige au soleil. Même s'il ne s'agit que d'un euro par licence et, qu'il faudra bien à un moment ou à un autre que le mouvement sportif s'affirme clairement et sans réserve, le procédé a surpris par son annonce aussi rapide : si nous ne bouclons pas le budget à ce stade, qu'en sera-t-il ensuite, dans 2, 4, 6 ans, sachant que l'initiative des bracelets à 2 euros, « Je rêve des

Jeux », n'a pas eu le résultat escompté.

Le second aspect retenu est la « carte des Jeux ». Si tout n'est pas définitif, les grandes lignes traduisent un choix politique non dissimulé de privilégier certains. Immanquablement, dans cette situation, la motivation de ceux qui n'ont rien à espérer les éloignera du projet. Certes, un choix fait toujours des mécontents mais l'équilibre des territoires ne semble pas un critère retenu. Il se dit que certaines fédérations olympiques aimeraient quelques aménagements.... La carte a été présentée avec deux principes essentiels : la proximité et l'Agenda 21, incontournable et obligatoire. Le seul critère lu étant donc la proximité pour justifier des choix. A propos de proximité, est-il utile de rappeler que certains sports ne nécessitent qu'une « proximité » toute relative et très ponctuelle alors que les entraînements impliquent des équipements disponibles et d'un bon niveau. Dans certaines disciplines, des tournois et des qualifications seront nécessaires sur des installations annexes. L'espoir qui subsiste aujourd'hui reste limité à quelques miettes du gâteau.

L'innovation et l'originalité, deux voies pour explorer celle de la réduction des coûts, des différents candidats ne permet pas aujourd'hui de distinguer réellement les candidats. Toutes les villes, Los Angeles, Rome, Budapest et Paris ont des atouts et aucune ne semble se disperser, une situation qui favorisera Los Angeles, celle qui a le plus de moyens financiers. Le CIO qui ne veut pas (plus ?) de ce scénario basé sur l'aspect financier se doit d'intervenir et de le réaffirmer. Rome s'était engagée à un mo-

ment dans une voie nouvelle mais elle a très vite compris que c'était sa candidature, non celle de l'Italie. Et cela nous ramène au cœur du débat : les candidatures sont-elles celles de villes, de régions ou de nations ?

Revenons sur le budget et notons quelques chiffres. Les budgets annoncés pour les JO de 2024, selon Le Monde, seraient à ce jour, de

- Paris : 6,2 M €
- Los Angeles : 5,6 M €
- Rome : 3,2 M €
- Budapest : 2,4 M €

alors que le budget de Tokyo 2020 est de 13 M € et celui de Rio 2016, de 9 M €. Rappelons pour mémoire que les jeux les plus chers ont été ceux de Sotchi 36 M € (budget initial de 8,8 M €) que le plus fort « dérapage » est celui de Pékin 2008 qui, pour un budget de 2,6 M €, a atteint la somme finale de 31 M € et que Londres 2012 avait un budget initial de 4,8 M € qui a dépassé la barre des 11 M €. Paris, trois fois candidats malheureux est probablement trop naïf sur ce dossier du budget initial et l'on se souvient de la filouterie anglaise qui présentait, par ailleurs, un budget hors taxe.....

Le 13 septembre 2017, le choix du CIO sera annoncé et l'aventure commencera réellement. Espérons que cette aventure soit parisienne.



**Tony ESTANGUET**



**Bernard LAPASSET**



**Anne HIDALGO**



**Denis MASSEGLIA**

## Tennis

*« Le tennis, international cette fois, est également empêtré dans un autre scandale de grande ampleur, le truquage de matches »*

Le président fédéral, Jean GACHASSIN est toujours au centre d'un faisceau de dénonciations qui, si elles s'avéraient réelles, seraient très graves. Le procédé est bien évidemment contestable mais il a reçu un écho favorable au plus haut niveau. Le dernier acte en date de ce triste roman feuilleton est le licenciement du Directeur Général de la Fédération Française de Tennis, Directeur du Tournoi de Roland Garros.

La FFT est un univers impitoyable qui relaie Dallas au rang de roman à l'eau de rose... Nous retiendrons pêle-mêle la

destitution rocambolesque d'Arnaud CLEMENT, capitaine de l'Equipe de France, l'envoi de messages « assassins » aux élus fédéraux et des dénonciations auprès de plusieurs Ministres.

Dans cet embrouillamini, le président fédéral, Jean GACHASSIN, espère « sauver les meubles », ne souhaite pas se prononcer sur le « dossier », clame haut et fort que tout est transparent et qu'il a peut-être été abusé par son entourage (affaire de la double billetterie de Roland Garros).

La discipline et l'ensemble du mouvement sportif pâtissent de cette accumulation de délégations mal placées et non maîtrisées, d'abus de pouvoir et d'un manque total de loyauté.

Le tennis, international cette fois, est également empêtré dans un autre scandale de grande ampleur, le truquage de matches. 73 rencontres seraient suspectées pour la seule année 2015 et deux arbitres seraient déjà suspendus par la Fédération Internationale pour corruption.

## Le cyclisme, victime du dopage technologique

La découverte d'un moteur dans un vélo, au dernier championnat du monde de cyclocross a suscité beaucoup de réactions dont celle de l'UCI qui clame haut et fort avoir mis au point une méthode de détection révolutionnaire et infaillible (méthode non dévoilée pour des raisons bien évidentes mais dont on sait qu'elle ne nécessite pas le démontage systématique du vélo).

Si on en parle depuis 2007, le vélo à moteur n'avait jamais été débusqué malgré quelques suspicions d'utilisation par de grands noms, rendant ainsi son utilisation peu plausible et c'est au rang de ces sceptiques que nous nous rangions.

Aujourd'hui, tous les vélos sont équipés de dérailleurs électriques dont la dernière génération utilise la technologie « sans fil ». Si l'UCI accepte cet indéniable avantage lié à la rapidité et à la précision du changement de vitesse, il faudra néanmoins faire la différence entre les différents moteurs....

D'autant plus qu'un système basé sur l'énergie cinétique des roues est annoncé.... Et le procédé doit exister depuis fort longtemps. Le principe consiste à avoir 2 ou 4 points dans la jante que l'on peut « attirer » (depuis le tube de selle ?) avant de les « relâcher » dès qu'ils se trouvent au point de dépassement de la source. Un tel dispositif peut-il procurer un gain appréciable ? Oui et pour deux raisons. Les coureurs cyclistes « travaillent » aujourd'hui dans des zones de puissance élevée (que l'on pensait ne jamais pouvoir atteindre) et à des vitesses élevées, deux points plus sensibles au moindre apport complémentaire.

Le tyranique Henri DESGRANGE, sur le Tour de France, fournissait à tous les participants des vélos, jaunes, qui étaient « plombés » et qu'il était interdit de dépanner... Souvenez-vous d'Eugène CHRISTOPHE, le premier à porter un maillot distinctif, réparant sa fourche dans une forge de Sainte Maire de Cam-

pan, afin de terminer l'étape. Nous sommes aujourd'hui à des années lumières de ce système car tous les changements de vélos sont tolérés, y compris les dépannages, chevaleresques, par une équipe adverse.



*« Si l'UCI accepte cet indéniable avantage lié à la rapidité et à la précision du changement de vitesse, il faudra néanmoins faire la différence entre les différents moteurs.... »*

## Vers la fin du certificat médical annuel ?

Le pas a été franchi dans l'enseignement public depuis la loi Santé du 26 janvier, les élèves n'ont plus besoin d'un certificat médical pour la pratique d'une activité sportive durant le temps périscolaire.

Cette décision concerne les élèves qui pratiquent dans le cadre de l'USEP ou de l'UNSS (article 552-1 du code de l'éducation modifié par la loi de modernisation de notre système de santé).

Ce projet fut soutenu par Valérie Fourneyron lorsqu'elle était Ministre des Sports. Elle voulait aussi supprimer l'obligation annuelle de présenter le certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'un sport en club pour tous les publics, sujet que nous avons déjà abordé en son temps.

Le projet tendait à faciliter la

pratique d'un sport de loisir et se concrétisait par un examen médical plus complet, soit :

- Pour les enfants, tous les deux ans
- Pour les adultes de moins de 40 ans, certificat valable cinq ans

**« Il n'est pas très étonnant que les médecins soient opposés à cette réforme dont ils mesurent tous les risques. »**

En compensation de cet important changement, la visite serait plus complète, 30 minutes avec la réalisation d'un électrocardiogramme. Entre les visi-

tes, il suffirait de répondre à un questionnaire sur son état de santé.

Il n'est pas très étonnant que les médecins soient opposés à cette réforme dont ils mesurent tous les risques.

Selon Valérie Fourneyron, les fédérations étaient pour cette réforme, au motif que le certificat médical annuel était un handicap à la pratique. Ce sujet nous paraît trop sérieux pour que l'on puisse se contenter d'une approche superficielle, une étude menée par le ministère de la Santé et celui du Sport s'impose, sans oublier les médecins du sport.



## Rio 2016, les menaces ...

La première qui plane sur le Brésil est le virus Zika qui a déjà fait des victimes, même dans d'autres pays sud-américains, et pour lequel le gouvernement brésilien a pris des mesures contre cette épidémie qui menace le bon déroulement des Jeux.

L'OMS a qualifié « d'urgence de santé publique de portée mondiale » l'épidémie du virus Zika qui menace tout d'abord les femmes enceintes en raison des risques pouvant engendrer des malformations congénitales.

Le Brésil a donc suivi la recommandation de l'OMS en déconseillant aux femmes enceintes de se rendre à Rio pour assister au J.O du 5 au 21 août, par la voie du chef de cabinet

du gouvernement Jacques Wagner.

De son côté le président du CIO, Thomas Bach, s'est dit confiant en remerciant l'OMS d'avoir tiré le signal d'alarme, et pour aussi fournir plus de ressources pour combattre le virus. Une campagne sanitaire, reliée par les médias, est en cours pour essayer d'éradiquer les moustiques qui sont porteur du virus.

L'hypothèse d'un refus de participation de la part d'athlètes féminines aux Jeux a été écartée en l'état actuel. Les JO se déroulant en hiver au Brésil qui n'est pas considéré comme une période favorable de reproduction des moustiques.

La seconde menace est d'ordre économique, le Brésil est en

pleine crise et l'organisation de la Coupe du monde de Football 2014 a laissé des traces de dérives budgétaires comme des stades inutiles et surdimensionnés.

Des coupes et des ajustements importants dans le budget ont été nécessaires pour éviter un dérapage de celui-ci, qui se chiffre à 1,6 milliard d'euros.

Mario Andrada, directeur de communication du comité d'organisation RIO 2016, a déclaré « A l'avenir de nombreux jeux suivront cette ligne pour faire un événement économique durable sans éléphant blanc ». Une manière de dire que le temps n'est plus à la démesure !



## Les Echos 94

### Nuit du Sport, complément

Dans l'euphorie d'une soirée réussie, nous avons omis d'indiquer dans notre précédent numéro 265 de février, le nom du parrain.

Il s'agissait d'**Arthur GUE-RIN-BOERI** qui a un palmarès impressionnant dans sa discipline, dont un titre de Champion du monde d'apnée dynamique. Cet athlète de grande taille et d'une grande simplicité a donc été mis à l'honneur, il a contribué aimablement à participer aux cérémonies des remises de récompenses aux comités départementaux.

Notre site a consacré un long article à cette manifestation traditionnelle en Val-de-Marne.

### Critérium des jeunes 2016

Le club de Thiais de Tennis de table a organisé cette rencontre, la plus importante du département, qui s'est déroulée du 23 au 24 janvier, 675 inscrits issus de 28 clubs.

Ils se sont disputés deux challenges : René Guimbarde qui récompense la densité de la formation et le Challenge Bernard Jeu qui récompense la performance.

L'US Fontenaisienne (succédant à la VGA Saint Maur) a remporté le premier, alors que la VGA a repris le titre perdu la saison dernière

dans le challenge Bernard Jeu, devançant l'US Fontenay et l'AS Thiais qui complète le podium, et lui offre une qualification à l'échelon régional. On ne peut que féliciter les clubs pour la qualité de leur formation chez les jeunes (18 poussines et 56 poussins) et chez les filles 120 joueuses, soit 20 % des participants.

Une belle réussite pour le comité départemental, son président et ses cadres techniques, ainsi que le club de Thiais pour son organisation.

### Nécrologie

Quentin Sanson, joueur de tennis de table du club de Charenton, est décédé à l'âge de 23 ans, au mois de février.

Il avait été formé à la VGA Saint Maur, et ce sont ces deux clubs qui se sont associés au deuil de sa famille et de ses amis(es).

Quentin avait évolué en R1 puis en N3, très apprécié pour sa bonne humeur, sa joie de vivre, sa motivation... Toutes ses qualités avaient fait de lui un partenaire et un compétiteur redouté pour son envie de vaincre.

Le club de Charenton lui a rendu un vibrant hommage : *« Bon voyage cher Quentin, nous sommes très fiers d'avoir été tes amis, tes partenaires et de t'avoir côtoyé durant toutes ces années. Nous demandons à toutes et*

*à tous, que vous soyez croyants ou pas de faire une prière et d'avoir une pensée pour Quentin qui nous a quittés beaucoup trop tôt un dimanche de février. Dors en paix mon ami »*

Le CDOS s'associe pleinement à ces quelques lignes simples et émouvantes, il présente à sa famille et à tous ses proches, ses plus sincères condoléances.



### La responsabilité civile

Un petit rappel pour les associations sur l'obligation d'avoir une couverture de leurs activités et des personnes qui y contribuent, et que l'on doit déclarer à l'assureur, à savoir :

- Les dirigeants bénévoles
- Les salariés
- Les enseignants et pratiquants du sport réguliers ou occasionnels (personnes accueillies dans le cadre de journées dites « portes ouvertes ou journées découvertes » ou autres appellations.
- Les arbitres et les juges salariés ou bénévoles.

L'obligation d'assurance R.C est mentionnée au Code du

sport, le non-respect peut-être sanctionné pénalement (six mois de prison et 7.500 euros d'amende)

### De l'or à l'hôtel de Noirmoutier

C'est dans ce cadre prestigieux que notre ami, André Donzon, dit DD, s'est vu épingle à sa chemise fédérale la médaille d'Or de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, en présence du ministre, Patrick Kanner.

Ce n'est pas sans émotion qu'André a reçu cette distinction qui récompense un engagement bénévole exemplaire, il l'avait bien mérité, qu'on se le dise...



### Le CDOS était présent...

Le 5 février, Conseil d'Administration du parc du Tremblay à Champigny/Marne—JC.Girard

Le 8 février, 'assemblée générale du C.D de Golf à Marolles en Brie—W.Leguy

Le 16 février, assemblée générale du C.D retraite sportive à Créteil—C.Lopès

Le 19 février, soirée paella et remise de récompenses de la VGA St Maur—C.Lopès

## CDOS 94

38/40 rue Saint Simon  
94000 Créteil  
Tél : 01.48.99.10.07  
Fax : 01.48.99.30.21  
Courriel : cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...